



CONSEIL MUNICIPAL DU 04 OCTOBRE 2019

COMPTE-RENDU

A l'ouverture de la séance, le Maire invite le Conseil Municipal à respecter une minute de silence en hommage d'une part, à M. Jacques Chirac, ancien Président de la République française décédé le 26 septembre 2019 et d'autre part, aux quatre policiers, victimes de l'attaque perpétrée à la Préfecture de Police de Paris le 03 octobre dernier.

En début de séance, le procès-verbal de la réunion en date du 05 juillet 2019 est soumis à l'approbation des élus. Il est adopté à l'unanimité.

FINANCES - Le Conseil Municipal vote des crédits supplémentaires en section d'investissement pour un montant de 6 534 € afin d'inscrire au budget communal la subvention attribuée par le Conseil départemental du Loiret sur les fonds d'Etat des amendes de police (travaux de voirie 2019). Il décide la sortie de l'inventaire, tenu par le Maire et de l'actif tenu par le Trésorier de Ferrières, de biens mis à la réforme : un véhicule Partner Peugeot, son attelage et une imprimante. Il accepte le don en numéraire, d'un montant de 240 € effectué par les participants du circuit « *Historical Trips* » lors de leur visite à Nargis le 22 septembre 2019 (« événement intitulé « Les guerriers de Churchill »), remercie les donateurs pour leur générosité et dit que la somme sera versée au budget communal, en section de fonctionnement, article 7713.

SERVICE DES EAUX - Le Conseil fixe les tarifs du Service des Eaux applicables à compter du 1^{er} janvier 2020 : le prix du mètre cube d'eau est fixé à 1, 47 € H.T compte tenu des charges financières concernant les travaux d'entretien du château d'eau à réaliser à court terme ; le prix d'un branchement neuf est porté à 970 € H.T. en raison de l'augmentation du coût moyen ; les autres tarifs de l'eau pratiqués en 2019 sont maintenus. Le règlement du Service des Eaux est mis à jour en conséquence.

PERSONNEL COMMUNAL - En raison d'un départ à la retraite, d'un avancement de grade et d'une promotion interne au sein des services municipaux, le Conseil Municipal crée un poste d'Adjoint Technique territorial à temps non complet à raison d'une quotité horaire hebdomadaire de 28/35^e à compter du 1^{er} novembre 2019 (service ménager) ; il crée un poste d'Adjoint Technique Principal territorial de 2^{ème} classe à temps complet à compter du 1^{er} novembre 2019 et supprime le poste actuel d'Adjoint Technique territorial à temps complet à la même date (service technique) ; il crée un poste de Rédacteur à temps complet à compter du 1^{er} janvier 2020. Il modifie le tableau des effectifs municipaux afin de tenir compte de ces changements. Le Conseil Municipal revalorise l'aide de fin d'année d'un maximum de 15 € au titre de l'année 2019. Après examen par la commission du Personnel, il n'est pas donné suite au projet de convention avec le CDG 45 concernant l'assurance statutaire compte tenu des devis présentés ni au projet de convention concernant la mutuelle et la Prévoyance. Le recours aux contrats labellisés souscrits personnellement par les agents est maintenu et les montants des participations communales attribuées aux agents concernés demeurent inchangés.

INTERCOMMUNALITE - Le Conseil Municipal accepte de modifier l'article 3 des statuts (compétences accueil de loisirs, mercredi et transport scolaire) du Syndicat Intercommunal d'Intérêt Scolaire -SIIS- et adopte les nouveaux statuts. Il retire de l'ordre du jour la présentation du rapport d'activité 2018 de la CC4V. Il prend acte de la présentation du rapport d'activités de l'année 2018 sur le prix et la qualité du service public de gestion des déchets du Syndicat Mixte de Ramassage et de Traitement des Ordures Ménagères (SMIRTOM), consultable en mairie.

DIVERS - Le Conseil est informé de l'attribution du marché de travaux d'entretien de voirie 2019 à la SAS VAUVELLE TP par décision du Maire (voir détails plus bas). Les travaux débutent en octobre et portent sur la rue des Alouettes, l'impasse du Martroy, les routes de Cornou et de Montabon et l'impasse du Grand Angluse. En ce qui concerne le projet de travaux de mise en état du château d'eau (Service des Eaux), la SAFEGE Ingénieurs Conseils, maître d'œuvre, a demandé un diagnostic complémentaire pour le réservoir et la bâche qui seront réalisés en octobre. Un dossier de demande de subvention a été adressé à l'Agence de l'Eau Seine-Normandie concernant cette maîtrise d'œuvre. Il évoque l'arrêté de non opposition délivré le 02 septembre dernier dans le cadre de la Déclaration de Travaux présentée par la SA BOUYGUES Télécom concernant la réalisation d'un relais de téléphonie mobile au « Hauts de Brière » rte de Préfontaines. Il est informé de la mise en vente par la SCP TIRMANT RAULET sise 34, rue des Moulins 51100 REIMS, liquidateur judiciaire d'une propriété sise 150, rue du Caporal R. Beignet. Tout acquéreur éventuel est invité à adresser une offre à cet organisme. Le Conseil est informé de l'état d'avancement du PLUi en cours à la CC4V. Il est informé du recensement de la population qui se déroulera à Nargis du 16 janvier au 15 février 2020. Des agents recenseurs seront prochainement recrutés pour ces opérations. Il évoque l'arrêté interministériel du 16 juillet 2019 publié au Journal Officiel le 09 août 2019 portant reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle pour des dommages causés par les mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols pour la période du 1^{er} juillet au 31 décembre 2018. Il évoque également l'association Adasi 45, à Girolles dont le but est d'apporter une aide bénévole aux sinistrés du Loiret. Il mentionne le nouvel épisode de canicule en juillet. Les administrés inscrits au registre communal des personnes vulnérables ont été contactés téléphoniquement au titre de la veille sanitaire mise en place à cette occasion. Il dresse le bilan de la Fête du Village et de la brocante du Comité de Loisirs de Nargis (14 & 15 septembre), de l'exposition de peinture de l'Atelier d'Art de Nargis (14/15 - 21/22 septembre). Les participants qui ont activement animé ces manifestations sont vivement remerciés. Il traite des prochaines manifestations communales en cours de préparation : le Repas des Aînés, qui aura lieu le dimanche 17 novembre 2019 à la salle polyvalente (thème floral), les cérémonies commémoratives du 11 novembre. Il est informé que le Maire ne présentera pas sa candidature lors des prochaines élections municipales qui se dérouleront en mars 2020.

Il prend connaissance des décisions du Maire prises par délégation du Conseil Municipal. Deux consistent en demandes de subventions auprès de l'Agence de l'Eau Seine-Normandie (AESN) concernant les diagnostics « eau potable » (Service des Eaux) et « eaux pluviales » (Commune). La troisième décision attribue le marché d'entretien de voirie 2019 à la SAS VAUVELLE TP (procédure adaptée). Le coût global s'élève à 68 379, € HT (82 054, 80 € TTC) qui se décompose en une tranche ferme (61 709 € HT soit 74 050, 80 € TTC) et des tranches optionnelles (1, 2 et 3) d'un coût total de 6 670 € HT soit 8 004 € TTC. (Voir informations complémentaires plus haut).

Enfin, il évoque différentes questions de gestion courante.

La séance est levée à 22 h 05.

NARGIS, le 18 octobre 2019